

DISPENSE TEMPORAIRE EPS

INAPTITUDE TEMPORAIRE AVEC CERTIFICAT MEDICAL

L'inaptitude temporaire signifie l'inaptitude sur une partie du cycle EPS. L'élève inapte se présente toujours en cours et fournit son billet d'inaptitude à son professeur d'EPS (CF Art 6 du règlement intérieur et règlement EPS).

Pour une inaptitude temporaire avec certificat médical :

- Faire remplir ce document par les tuteurs légaux
- Venir en cours avec sa tenue de sport, sa dispense et le contrat de santé rempli par le médecin.
Le professeur prend la décision soit du maintien de l'élève en cours avec une pratique aménagée avec la classe, soit d'un retour au lycée (prise en charge par la vie scolaire), soit la pratique d'une activité particulière avec une activité adaptée (contrat de santé). L'élève est dans l'obligation de suivre la décision prise par son enseignant (contrôle d'assiduité).
- Le professeur doit viser cette dispense.
- L'élève inapte doit alors rapporter ce document à la vie scolaire afin que cette dispense soit saisie dans l'espace prévu à cet effet.

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Durée de l'inaptitude : Du..... À

Motif :

En cas d'inaptitude ponctuelle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser si l'inaptitude est liée :

- des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture) :
- des types de mouvements (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire) :
- la capacité à l'effort (intensité, durée) :
- des situations d'exercices et conditions atmosphériques :
- d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique) :
- autre :

Fait àle.....

Cadre réservé aux professeurs d'EPS

Décision du professeur Pratique aménagée avec la classe sportive

Prise en charge par la vie scolaire sur les créneaux suivants.....

Contrat de santé pour une activité adaptée sur les créneaux suivants

Signature et date professeur